

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 9 décembre 2022, à la mairie.

Le Maire

Séance du 9 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; ELLEOUEY-HOCDE E.; GENEST M-N. ; GABARD M ; MARANDEAU N. ; OSINIAK B., POUPEE A. COURTOIS A.

Messieurs BLANCHARD B. ; LASCAUD A. ZARDET P. ; PORTENSEIGNE L. ; COURATIN E. ; ALBERT-DE RYCKE T.

ÉTAIENT ABSENTS : CACHAU P.

PORTENSEIGNE L. (excusé)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURATIN Emmanuel

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de compte-rendu

L'approbation du compte-rendu est reportée à la prochaine séance.

2. Elus – Personnel – Institution

Délibération n°104 : Accroissement temporaire d'activité d'Agent Technique faisant fonction d'Atsem – création CDD : Madame Lemaire, Maire, fait part de la future vacance d'emploi d'un poste d'agent technique faisant fonction d'Atsem à compter du 1^{er} janvier 2023. Madame Lemaire, Maire, fait part du futur accroissement temporaire d'activité. Il y a lieu de créer un CDD de 12 mois pour un poste d'agent technique à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2023, dans l'attente du recrutement d'un agent titulaire du concours d'Atsem. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour cette création de CDD.

Délibération n°105 : Poste Agent Technique – augmentation du temps de travail : Madame Lemaire, Maire, expose que le temps de travail pour la bibliothèque devient insuffisant. L'agent en poste a actuellement un temps de travail de 28/35^{ème}. Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'augmenter le temps de travail de ce poste à 30,75/35^{ème} suite au développement des activités d'animations de la bibliothèque.

3. Finances

Délibération n°106 : Délibération modificative de crédits

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte les mouvements de crédits nécessaires au règlement des factures de fonctionnement.

Fourniture des repas de cantine scolaires : Madame Lemaire fait part d'une lettre de JMG informant des augmentations des prix des repas à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'ordre de 10% alors qu'une augmentation de 15,2% devrait être effectuée.

Délibération n°107 : Autorisation d'engagement 25% des crédits d'investissement pour l'année 2023 - Budget Principal le

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation spéciale du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Madame le Maire propose d'inscrire les crédits suivants :

Opération	Crédits votés en 2022	Crédits 25% pour 2023
19 – travaux bâtiments	6000,00	1500,00
22 - matériel	6500,00	1625,00
25 – réseaux-voirie	15103,55	3775,00
32 – équipement informatique	3500,00	875,00
50- cimetière	30000,00	7500,00
51 – informatique mairie	5000,00	1250,00
54 - mobilier	1500,00	375,00
67- Parcours sportif	16000,00	4000,00
total	83603.55	20900,00

Le Conseil Municipal ratifie ces sommes à l'unanimité.

Délibération n°108 : Loyers baux ruraux : Messieurs PERROTIN Bruno, MAURICE Hervé, GENEST Patrice, et MÉNARD Vincent

Le Conseil Municipal, sur la base du prix du quintal du blé fermage, fixe le prix du loyer des baux ruraux comme suit :

- M. Perrotin Bruno sera de 25,85€
- M. Maurice Hervé sera de 634,52 €
- M. Genest Patrice sera de 246,59€
- M. Ménard Vincent sera de 73,42€

4. Bâtiments

Salle Beausoulage

Délibération n°109 : Devis matériel de cuisine :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le devis Benard pour une étuve 20 niveaux au prix de 4105,00€HT. Cette étuve mobile sera mise à disposition en cas de besoin.

Monsieur Couratin Maire-Adjoint précise que les travaux d'aménagement de la cuisine et du bar seront effectués Mercredi 15 décembre 2022. La garantie du piano sera effective à compter de la mise en service du matériel.

5. Voirie

Travaux rue du Val Joyeux : les travaux de réfection des compteurs d'eaux sont reportés aux vacances scolaires du mois de février pour éviter les suppressions d'arrêts scolaires dans le centre-bourg.

6. Intercommunalité

Délibération n°110 : Validation de la CLECT du 24/11/2022: le Conseil Municipal à l'unanimité valide la CLECT du 24 novembre 2022 avec les sommes suivantes : attributions de fonctionnement : 62 491,97€ et attributions d'Investissement : 5221,00€

7. PLU-Urbanisme

Délibération n°111 : Taxe sur les logements vacants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure la taxe sur les logements vacants. L'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative du logement mentionnée à l'article 1409. Son taux est fixé à 12,5 % la première année d'imposition et à 25 % à compter de la deuxième. N'est pas considéré comme vacant un logement dont la durée d'occupation est supérieure à quatre-vingt-dix jours consécutifs au cours de la période de référence. Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives.

8. Affaires scolaires

Délibération n°112 : Demande de subvention Ecole Privée : une école fait une demande de subvention pour 2 enfants scolarisés. Le Conseil Municipal à l'unanimité de donne pas suite à cette demande car la Commune offre tous les services scolaires et périscolaires pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Le Conseil Municipal doit adopter une délibération.

Financement des accompagnants : Madame Lemaire fait lecture d'une lettre du département sur le financement des AESH qui incomberaient aux communes durant les temps périscolaires.

9. Associations

UCTSPC : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d'une lettre informant du déplacement du siège social sur la commune de Saint Paterne Racan car un local est mis à disposition par la commune de Saint-Paterne-Racan plus adéquat que le local du 1^{er} étage de la Mairie.

10. Agenda

Marché de Noël : il aura lieu le 16 décembre 2022. Coordination assurée par Madame Elleouet-Hocdé.

Distribution des cadeaux à l'école : elle aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à l'école à 15h00 avec le Père Noël et le goûter. Les parents dont les enfants ne sont pas scolarisés ou scolarisés à l'extérieur devront venir chercher le cadeau en mairie.

Cérémonie des vœux : elle aura lieu le 15 janvier 2022 à 15h00 à Beausoulage.

11. Affaires Diverses

SDIS 37 : le rapport d'activités 2021 est consultable en mairie

La séance est levée à 20h15